

NOS ARCHIVES PERSONNELLES ET FAMILIALES

CLASSIFICATION ET CONSERVATION

par Gilles Héon

Un bel après-midi d'été, je traversais un quartier de Québec et je fus attiré par les belles plates-bandes d'une magnifique propriété. Le jardinier, ingénieur retraité, avait été membre du gouvernement fédéral, respecté dans son corps professionnel et engagé dans divers projets majeurs d'ingénierie au Québec. Découvrant ma profession d'archiviste, il m'invita à visiter son bureau. Des mètres d'archives dormaient là. Quelques mois plus tard, j'apprenais son décès et la destruction de toutes ses archives. Adieu les hauts faits de sa carrière, adieu ses accomplissements professionnels et sociaux, adieu les mille joies et peines quotidiennes, adieu les liens tissés avec sa famille, ses collègues et son entourage, toutes réalités révélées par ses archives... hélas disparues.

Comme lui, tous nous produisons et nous recevons des documents sur support papier, numérique ou autres. En effet, dès lors qu'une information est fixée sur un support, qu'elle est lisible ou audible et qu'elle est conservée pour référence prochaine ou éloignée, elle devient document d'archives. Notre vie professionnelle et privée nous met en relation avec les différents corps publics – gouvernements, municipalités, commissions scolaires, etc. – comme avec notre milieu de travail, notre réseau social et notre environnement familial, toutes relations générant des documents d'archives.



Mariage des grands-parents de l'auteur : Zoël Héon et Exilia Clermont, à Fall River, le 8 septembre 1902.